

COMPTE RENDU CONFÉRENCE DES MAIRES

Date/heure : Jeudi 25 mars 2021 à 18h00

Présent(e)s :

Nadine LECLERCQ, Isabelle MÉZIÈRES, Claude NOËL, Brahim MOHA, Stéphan LAZAROFF, Olivier DESLANDES, Éric COUPPÉ, Éric BAERT, Alain DEVILLEBICHOT, Marion WALTER, Christophe BUATOIS, Bruno HUISMAN, Audrey DELIÈGE, Delphine SONCK.

Absent(e)s :

Gérard LEROUX, Henri JALLET, Marc GIROUD.

Début de séance à 18h05.

INTRODUCTION

Mme La Présidente remercie Mme Mahieux, M. Marquier et Mme Brajon pour leurs présences à cette conférence des Maires.

Point n°1 – Centre de Vaccination Intercommunal (C.V.I.)

Mme La Présidente informe l'assemblée des éléments suivants :

- Réunion technique dans l'après-midi avec le Docteur Hérault avec une vingtaine d'infirmières et une dizaine de médecins généralistes :
 - ⇒ Accès principal par l'entrée de la maison de l'île avec un SAS d'accueil administratif,
 - ⇒ Changement de la configuration de la salle principale avec l'ajout de box,
 - ⇒ Installation d'une salle d'attente pour les personnes vaccinées,
 - ⇒ Installation d'un pôle administratif à la sortie pour distribuer l'attestation de vaccin nécessaire pour la deuxième injection.
- La semaine prochaine : 250 doses/semaine puis se fixer un objectif de 2.500 doses/semaine *[à la date du 11 juin 2021, 13.000 personnes ont été vaccinées]*,
- Les vaccins utilisés au C.V.I. sont Moderna et Pfizer,
- Le C.V.I. est référencé comme centre prioritaire auprès de l'ARS ce qui assure d'avoir les doses nécessaires,
- Les rendez-vous se prennent uniquement sur Doctolib,
- Manque de personnel sur certains créneaux. **Mme Le Présidente** fait appel à l'assemblée pour avoir des personnes volontaires pour traiter la partie administrative du C.V.I.
Mme La Présidente souhaite des renforts les jeudis et vendredis après-midi (13h-19h). M. Antoine Pivette est le coordinateur concernant le C.V.I. et également secrétaire général de la ville d'Auvers.
- Service de sécurité : avec l'agent de la Police Municipale d'Auvers accompagné d'un agent du service technique d'Auvers. Car il y a des centres où la situation était tendue. La gendarmerie est avertie afin d'effectuer des patrouilles aux heures d'ouverture.
- Les doses non utilisées ne restent pas au sein de la Maison de l'île. Le docteur Hérault se charge de les ramener à la maison médicale.

Ouverture au public du C.V.I. le lundi 29 mars 2021.

M. Huisman demande à **Mme La Présidente** s'il serait possible d'effectuer les réunions communautaires (Conférences des Maires et Conseils Communautaires) en distanciel, le temps que tous les élus communautaires soient vaccinés.

Mme La Présidente lui répond que la C.C.S.I. n'est pas équipée à ce jour d'un système de visio pour les différentes réunions communautaires.

M. Moha intervient pour informer **Mme La Présidente** qu'il a fait une annonce sur l'Illiwap et sur le site internet de la ville d'Épiais-Rhus, concernant l'ouverture prochaine du C.V.I.

M. Moha ajoute qu'il remercie **Mme La Présidente** pour cette initiative, car cela lui semble indispensable sur le territoire intercommunal.

M. Buatois propose de mettre à disposition son agent de Police Municipale.

Mme La Présidente le remercie par sa proposition.

Point n°2 – Présentation de Mme Mahieux, M. Marquier et Mme Brajon

Mme Mahieux (Directrice Départementale des Finances Publiques) remercie **Mme La présidente** de l'accueillir ainsi que ses collaborateurs à cette séance.

Mme Mahieux aborde les points suivants :

- Deux interlocuteurs sur le territoire de la C.C.S.I. et de ses communes membres :
 - ⇒ **Mme JEANNOT**, responsable du service de gestion comptable (SGC) qui traite les dépenses, les recettes, les régies et assure la tenue et la production des comptes,
 - ⇒ **Mme BRAJON**, conseillère aux décideurs locaux (CDL) qui apporte un conseil personnalisé (analyses financières, fiscalité directe locale, traitement fiscal des opérations des collectivités, qualité des processus comptables et financiers) et qui accompagne les projets de modernisation ou de mise en qualité de la chaîne financière à conduire durant le mandat (modernisation des moyens de paiement pour les usagers, finalisation de la dématérialisation des échanges avec vos services et le SGC, passage au compte financier unique).

- La modernisation des moyens de paiement :

- 1. Paiements de proximité :

Mission qui s'est enclenchée depuis plusieurs années et qui s'est formalisée au mois d'août dernier, il s'agit de la possibilité pour les administrés de payer toutes les factures publiques (impôt, amende, factures hospitalières ou factures locales) soit en numéraire soit en carte bleue chez les débitants de tabac agréés et partenaires de la Française des jeux.

Ils permettent, sur l'ensemble du territoire national, de pouvoir payer ces factures avec les avantages des buralistes puisqu'ils ont des amplitudes horaires supérieures à celles des services des Finances Publiques.

Condition de faisabilité : QR code sur l'avis des sommes à payer (A.S.A.P.) obligatoire pour permettre aux débitants de tabac de lire et d'enregistrer la facture et son paiement par l'utilisateur. Sur le territoire de la C.C.S.I., seules 9 des communes membres et la C.C.S.I. sont opérationnelles. Reste les communes suivantes : Arronville, Épiais-Rhus, Hédouville, Hérouville-en-Vexin, Ménouville et Nesles-la-Vallée.

À ce jour, aucun buraliste sur le territoire de la C.C.S.I. n'a eu son examen pour accepter les A.S.A.P.

À compter du 1^{er} juillet 2021, la Trésorerie de l'Isle-Adam n'acceptera plus les encaissements en numéraire.

Pour les 6 communes qui n'ont pas mis en place le A.S.A.P., il faudra s'adresser soit à la Préfecture de Cergy-Pontoise, soit à la Sous-Préfecture de Sarcelles pour déposer leur numéraire.

2. Paiements en ligne ou par Terminal de Paiement Électronique (T.P.E.) :

Ces dispositifs doivent être généralisés aux titres et aux régies d'ici le 1^{er} janvier 2022.

- ⇒ Payfip Titres est un projet à conduire pour Frouville, Nesles-la-Vallée et Valmondois.
- ⇒ Paiement en ligne ou par T.P.E. pour les régies : seules 5 régies sur 47 sont équipées sur le territoire (voir P.6 du document annexé de la DDFIP).

3. Le dépôt des fonds et l'approvisionnement des régisseurs :

Prestation de service que la direction générale a confié à la banque postale.

Ce sont désormais un certain nombre de bureaux de poste (voir P.8 du document annexé de la DDFIP) qui pourront assurer cette fonction d'alimentation des régisseurs en numéraire et de récupération des dépôts de fonds.

➤ La finalisation de la dématérialisation

Concernant la signature électronique, il reste les villes d'Épiais-Rhus et de Frouville à la mettre en œuvre.

Concernant les marchés publics, la dématérialisation est obligatoire depuis 2018 pour les procédures dont les seuils sont supérieurs à 40.000€ H.T.

Démarches à mettre en œuvre pour la C.C.S.I. et les 15 communes.

➤ Le passage au compte financier unique (C.F.U.)

À ce jour, chaque commune dispose :

- D'une comptabilité de l'ordonnateur centrée sur l'exécution budgétaire (compte administratif),
- D'une comptabilité du comptable public (compte de gestion), plus complète.

D'ici le 1^{er} janvier 2024, l'ensemble des collectivités et des budgets qu'elles gèrent devront passer au compte financier unique (fusion du C.A. et C.G.).

Pour ce faire, le passage à une nouvelle nomenclature budgétaire appelée M57 est nécessaire.

Cette dernière présente l'avantage :

- D'intégrer plus d'éléments,
- D'avoir un niveau de simplification, pour les petites collectivités, supérieur à celui de la M14,
- D'avoir une gestion financière assouplie sur la fongibilité des crédits. Ce qui permettra d'avoir moins recours aux délibérations pour pouvoir ajuster l'exécution budgétaire en cours d'année budgétaire,
- Et un meilleur traitement des dépenses imprévues.

Les communes doivent avoir mise en place la transmission dématérialisée du budget au SGC (PES budget).

Un travail de l'actif sera nécessaire pour le passage à la nomenclature M57.

Mme La Présidente remercie **Mme Mahieux** pour son intervention et la clarification des nouvelles mesures à mettre en œuvre par la C.C.S.I. et les communes membres pour les prochaines années.

Divers maires interpellent **Mme Mahieux** sur les problèmes rencontrés avec les services de la Trésorerie de l'Isle-Adam, à savoir :

- Manque de communication avec les secrétaires de mairie ou agents comptables des communes membres,
- Échanges par mails avec un ton, jugé, inacceptable,
- Rejets des traitements comptables automatiques, sans explication au préalable,

Certains Maires souhaiteraient une communication par téléphone dans un premier temps afin d'échanger sur les explications à transmettre aux agents. Ce qui leur paraît plus convivial.

Mme Mahieux exprime toutes ses excuses auprès des Maires pour le ton utilisé par ses collaborateurs lors des échanges qu'ils ont pu avoir ensemble et précise qu'elle va retourner à la Trésorerie de l'Isle-Adam sur ces points.

Fin de séance à 19h45.